

Conseil Municipal du 7 Août 2024
Procès-Verbal

Etaient présents : Mmes Clémence VIEU, Anne-Sophie ANCHIER, Esther BLANCHARD, Mrs Georges ANTONY, Daniel VERNOL, David RAULET, Franck REYNAUD, Stéphan VERON.

Etaient absents excusés : Jean-Philippe MARRON, Marie-Ange LELLI, Marie-Andrée ESTRADÉ

Secrétaire de séance : Anne-Sophie ANCHIER

Normalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à 20H à la Salle de la Mairie pour délibérer sur les sujets à l'Ordre du jour.

Le Maire ouvre la séance et introduit la première question à l'ordre du jour.

1°) Prise d'acte du rapport d'activités du SPANC

Le Maire résume les principaux points de ce rapport et précise que le Conseil n'a pas d'avis à émettre mais doit simplement prendre acte de sa publication.

Après un rapide échange, le Conseil, à l'unanimité, prend acte de ce rapport.

2°) Prise d'acte du rapport d'activités Déchets Ménagers

Le Maire résume les principaux points de ce rapport et précise que le Conseil n'a pas d'avis à émettre mais doit simplement prendre acte de sa publication.

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte de ce rapport concernant l'année 2023.

3°) Convention « Interventions musicales en milieu scolaire » avec la CCBA

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'il y a lieu de reconduire la convention musicale pour le bénéfice de l'Ecole Communale. Cette prestation est aujourd'hui assurée par le service « Intervention Musicale en milieu scolaire » de la CCBA d'Aubenas.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité la reconduction de cette Convention Musicale.

4°) Convention travaux SRE 07 « PSSA Arbres »

Le Maire expose la nécessité d'établir une convention de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Départemental de l'Energie de l'Ardèche. Cette convention donne la maîtrise d'ouvrage au SDE07 pour l'opération « création PSSA Les Arbres ». Le coût de l'opération s'élèvera pour la commune à quatorze mille Euros (14 000€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette convention et autorise le Maire à la signer.

5°) Révision et mise à jour des statuts de la CCBA

Le Maire expose au Conseil que cette révision est proposée pour que la CCBA soit en situation de répondre aux missions qui lui sont confiées, en particulier, la politique d'accueil du jeune enfant pour toutes les communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la modification des statuts de Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas telle que présentée (dossier en Mairie).

6°) Décision Modificative sur budget 732-00 Eau et Assainissement

Le Maire expose au Conseil que les crédits ouverts au Budget Annexe de l'Eau de 2024 sont insuffisants pour couvrir les dépenses de fonctionnement et qu'il y a lieu de provisionner ce financement par les recettes supplémentaires des abonnements.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes.

7°) Fibre Optique, le point sur le projet et l'avancée des travaux

L'installation de la Fibre Optique (très haut débit) est confiée au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN). Afin de mieux appréhender le fonctionnement du dispositif, un organigramme est remis aux Elus.

Ainsi, l'ensemble du territoire communal devrait être couvert dès le premier semestre 2025. A ce jour, l'implantation des poteaux supplémentaires à l'existant est en cours. Dès le début septembre, une Entreprise chargée de l'**élagage** le long des lignes existantes, doit intervenir.

Il faut noter qu'à ce jour toutes les « Conventions de Servitudes » ne sont pas encore signées ; ce qui risque de retarder l'avancée les travaux.

8°) Questions diverses

- Logements Auzon et mairie ;
- Location Le Préau ;
- Chats à Auzon et aboiements des chiens ;
- La chèvre de l'Escrinet.

La séance est levée à 21h45

La secrétaire de séance,

Anne-Sophie ANCHIER



Le Maire,

Georges ANTONY.

